

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 28 mai 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	1
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 28 mai 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 22 mai 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyn AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE

ETAIENT EXCUSES

Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD–

ETAIT ABSENTE

Mme Emilie RICHAUD -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

FOURNITURES DE PRODUITS ET DE MATERIAUX POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS - ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES – PROCEDURE ADAPTEE V 2015 .010

2015.73

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal le marché de fournitures de produits et de matériaux pour le service des espaces verts.

Marché à bons de commande comprenant 5 lots :

- lot 1 : produits phytosanitaires / lutte biologique : montant maxi annuel : 15 000 € HT
- lot 2 : produits fertilisants : montant maxi annuel : 20 000 € HT
- lot 3 : substrats de culture : montant maxi annuel : 12 000 € HT
- lot 4 : semences de graminées : montant maxi annuel : 5 000 € HT
- lot 5 : peinture de traçage : montant maxi annuel : 10 000 € HT

Montant en € TTC selon la TVA en vigueur le jour de la facturation.

Les variantes étaient expressément interdites.

Il n'y avait pas de Prestations supplémentaires éventuelles à chiffrer.

Le marché est conclu pour 1 an à compter de sa notification.

Le marché est reconductible 2 fois pour la même durée sur décision expresse de la personne publique.

Le marché est passé à prix unitaires dont le libellé est détaillé dans le bordereau des prix unitaires.

Les prix sont fermes la première année et peuvent être révisés lors des reconductions.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence dans les annonces du journal SUD OUEST, le 6 mars 2015.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 mars 2015 à 12h00.

- LOT 1 : 6 entreprises ont remis leur offre, dans les délais (NEHO, CIC, MEDAN, AGRISEM, CPA SERRES, LEDUC LUBOT).
- LOT 2 : 6 entreprises ont remis leur offre, dans les délais (NEHO, CIC, MEDAN, AGRISEM, CPA SERRES, LEDUC LUBOT).
- LOT 3 : 7 entreprises ont remis leur offre, dans les délais (NEHO, CIC, MEDAN, AGRISEM, CPA SERRES, TERRADIS, LEDUC LUBOT).
- LOT 4 : 6 entreprises ont remis leur offre, dans les délais (NEHO, CIC, MEDAN, AGRISEM, TERRADIS, LEDUC LUBOT).
- LOT 5 : 9 entreprises ont remis leur offre, dans les délais (CIC, MEDAN, ORE PEINTURE, UNIKALO, VALAGIER, CPA SERRES, TERRADIS, LEDUC LUBOT, CPS).

L'ouverture des plis a été effectuée le 27 mars 2015.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services techniques, la Commission des MAPA, lors de sa réunion du 10 avril 2015 :

- à émis un avis favorable sur l'attribution des marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : NEHO – CHR FLORILOIRE – 9 rue des Magnolias – 49130 LES PONTS DE CE - représentée par Monsieur Jérôme ARBUS – Directeur Général

Lot 2 : MEDAN – 75 avenue René Antoune BP 8009 – 33326 EYSINES CEDEX – représentée par Monsieur Pierre MEDAN – Président Directeur Général

Lot 3 : LEDUC LUBOT – 10 rue du Fief du Quart – 85200 FONTENAY LE COMTE représentée par Monsieur Etienne RONDEAU – Directeur Général

Lot 4 : NEHO – CHR FLORILOIRE – 9 rue des Magnolias – 49130 LES PONTS DE CE - représentée par Monsieur Jérôme ARBUS – Directeur Général

Lot 5 : MEDAN – 75 avenue René Antoune BP 8009 – 33326 EYSINES CEDEX – représentée par Monsieur Pierre MEDAN – Président Directeur Général

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, ATTRIBUE le marché aux sociétés :

- **NEHO pour les lots 1 et 4**
- **MEDAN pour les lots 2 et 5**
- **LEDUC LUBOT pour le lot 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures ainsi que tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS